

Réunion de restitution des groupes de travail du Grenelle des violences conjugales

**Intervention de Brigitte GRESY, Présidente
du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes**

**Hôtel de Cassini – salle de la Chapelle
29 octobre 2019 – 10h15**

Madame la Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création en 2013, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, qui a pour rôle notamment de « *contribuer à l'évaluation des politiques publiques conduites en matière de droits des femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes* » et de mettre « *en exergue les écarts entre les objectifs et les résultats mesurés, dans tous les champs de la vie sociale.* », a été clairement désigné pour évaluer l'atteinte des objectifs des plans interministériels sur les violences : le 4^e Plan interministériel « *de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes* » (2014/2016) et le 5^e Plan (2017/2019) « *de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes* ».

Les rapports intermédiaires et finaux remis en 2016 et en 2018 ont principalement porté sur une **analyse ex post** permettant d'apprécier la mise en œuvre effective des mesures, leurs effets et l'adéquation des moyens consentis aux objectifs poursuivis.

Aujourd'hui, dans un contexte de forte mobilisation interministérielle et de la société civile pour lutter contre les violences faites aux femmes, le HCE a voulu s'inscrire différemment dans ce Grenelle des violences conjugales : établir ex ante un **tableau de bord** des mesures existantes ou à venir sur la base d'indicateurs, une sorte de baromètre présenté annuellement le 25 novembre. Vous avez dit oui à ce projet Madame la Ministre et vous avez missionné le HCE précisément sur ce sujet.

Mais les chiffres en soi ne suffisent pas. Notre deuxième objectif est **de rendre visible ce parcours difficile** que les femmes victimes de violences doivent parcourir, souvent seules, souvent au prix de mille dangers, et cela en **donnant la parole aux femmes**. Nous nous sommes appuyé.e.s sur leurs verbatim, sur leurs récits, entendus lors des auditions organisées dans le cadre de la Commission Violences du HCE présidée par Ernestine Ronai et Edouard Durand ou en écoutant les témoignages des associations, des représentant.e.s des ministères, des élu.e.s également.

Et nous **allons mettre en mots ce chemin**, jalonné de cinq étapes depuis la révélation des faits jusqu'à la sortie effective et durable de l'emprise, en associant à chaque fois les indicateurs pertinents pour juger de l'effectivité des mesures :

La révélation des faits tout d'abord, par la femme elle-même ou par les professionnel.le.s qui l'entourent, en partant du principe central, celui de la crédibilité qu'il faut accorder aux

victimes. Le cycle de l'emprise - le déni, la peur, la honte, voire la culpabilité - fait du recueil de la parole des femmes, souvent parcellaire, souvent dissociée, une spécificité impossible à pratiquer correctement sans sensibilisation et expérience, et exige donc un traitement particulier : lorsqu'une femme révèle des faits, elle a besoin d'être crue.

L'accès à la mise en sécurité parallèlement, que ce soit au niveau de l'hébergement d'urgence ou des moyens de protection qui assurent sa sécurité par rapport au conjoint violent : quand une femme a révélé des faits, elle veut une réponse et être protégée.

La réponse judiciaire ensuite, qui permette à la femme d'être reconnue comme victime, en mettant fin à l'impunité de l'agresseur. Une réponse qui doit être apportée dans des délais qui n'enlisent pas la victime dans une incompréhension renforcée par l'absence d'informations, des délais facteurs de risque pour elle-même et pour ses enfants.

L'accompagnement des femmes enfin par une prise en charge globale des femmes victimes de violences en termes de logement pérenne, d'accès à une autonomie financière, à un retour à l'emploi et à un soutien psychologique. Rappelons que les violences psychologiques sont au fondement des violences conjugales. Les femmes veulent que leur famille et elles soient **accompagnées pour sortir définitivement de l'emprise pour permettre une vraie réparation et éviter la dégradation de leur état de santé.**

La prise en charge des enfants parallèlement, pour qu'ils **soient traités comme des victimes** et non seulement comme des témoins, posant également la question de l'autorité parentale.

Ce sont les défaillances dans ce parcours, les ajustements nécessaires que ces indicateurs mettront en lumière mais aussi toutes les propositions que vous avez faites et les progrès accomplis.

Le tableau de bord national annuel permettra de mesurer précisément l'action.

Il sera élaboré **en deux étapes** : un schéma en cinq grandes étapes sera soumis le 25 novembre puis un baromètre finalisé sera remis en 2020, après consultation de chacun des ministères chargés de la mise en œuvre, pour construire ensemble les indicateurs les plus pertinents.

Nous souhaitons, à travers ce travail de mise en récit, d'analyse et de recommandation, faire que les femmes qui osent franchir le mur du silence vers la parole soient entendues, placées hors de danger et accompagnées efficacement, étape après étape, avec les moyens les mieux adaptés aux besoins qu'elles expriment.